

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Affaire suivie par : Monsieur Clément JOLY
03 81 65 47 16
ce.dpae2@ac-beancon.fr

Besançon, le 19 novembre 2025

La Rectrice

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
S/C de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2026.

Références : *Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des AAE*

Au regard de l'évolution des métiers de la filière administrative, un plan pluriannuel (2021-2026) de requalification et d'accompagnement de la filière administrative est en œuvre. L'ensemble des voies d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) est mobilisé pour satisfaire les besoins de recrutement.

Dans ce cadre, les personnels enseignants, d'éducation et psychologues peuvent accéder au corps des AAE par voie de détachement via le dispositif « IRA passerelle ».

La présente note a pour objet de présenter la déclinaison de ce dispositif et l'accompagnement des personnels dans l'académie de Besançon au titre de la campagne 2026.

1) Les métiers et les missions des AAE

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives.

Les deux tiers des AAE exercent dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), en tant qu'agents comptables, secrétaires généraux, ou gestionnaires délégués.

Un tiers des AAE exerce des fonctions d'encadrants en rectorat ou en Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSSEN), dans les métiers de la gestion des ressources humaines, de la gestion budgétaire et financière ou encore de l'organisation logistique des examens et des concours.

2) Candidature

Les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale souhaitant intégrer ce dispositif au titre de la rentrée scolaire 2026 devront adresser leur dossier de candidature, sous couvert de la voie hiérarchique, au service DPAE2, ce.dpae2@ac-besancon.fr, pour le 19 janvier 2026, terme de rigueur.

Le dossier de candidature comprend :

- Un formulaire de candidature
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations du candidat pour exercer des missions d'attaché d'administration

Les candidats pourront utilement se référer aux fiches de poste publiées sur le site « Choisir le service public » qui présentent les compétences principales attendues d'un attaché d'administration de l'Etat. Les conseillers Rh de proximité de l'académie sont également à disposition pour plus de renseignements.

3) Procédure de sélection

Une commission académique sera chargée d'évaluer les candidatures. La liste académique des candidatures retenues, comportant le cas échéant une liste complémentaire, sera soumise à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère.

4) Gestion administrative des personnes retenues

Les candidats retenus seront détachés dans le corps des AAE. Dans ce cadre, ils resteront enseignants, CPE ou PSY-EN mais seront en même temps attachés d'administration de l'Etat. Le détachement sera prononcé pour un an.

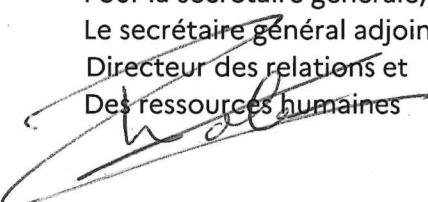
Ils bénéficieront du régime indemnitaire des AAE dès le mois de septembre. Leurs frais de missions pendant les périodes de formation seront pris en charge par l'académie.

Trois mois avant la fin du détachement, les personnels détachés devront exprimer leur souhait de poursuivre leur fonction d'AAE ou de retrouver leur fonction antérieure.

Le détachement sera renouvelé sous réserve de l'avis du supérieur hiérarchique.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente note aux agents susceptibles d'être intéressés par ce dispositif.

Pour la rectrice et par délégation,
Pour la secrétaire générale,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des relations et
Des ressources humaines


Julien ROCHE